



Une journée pour la santé et la sécurité au travail mardi

27/04/2009

PARIS (AFP) — La 6e journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, à l'initiative du Bureau international du travail (BIT), mardi, est destinée à "attirer l'attention sur la promotion et la création d'emplois décents et sûrs et de réduire le nombre de décès liés au travail".

Cette journée, depuis sa création en 2003, est notamment l'occasion d'évoquer différents sujets comme l'amiante, les cancers professionnels, les suicides au travail ou les accidents du travail.

A Paris, une conférence aura lieu au Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans l'agro-alimentaire, organisée par les ministères du Travail et de l'Agriculture.

Les troubles musculo-squelettiques, qui affectent les articulations (syndrome du canal carpien, tendinite, lombalgie, etc.), représentent 70% des maladies professionnelles en France et sont la cause d'un arrêt maladie sur 4. Outre les gestes répétitifs, ils sont aussi favorisés par des cadences de production excessives, ou une mauvaise ergonomie du poste de travail (siège, clavier mal placés).

En 2006, 32.500 cas de TMS ont été indemnisés comme maladies professionnelles, selon l'assurance maladie.

Les TMS, la surdité, les maladies liées à l'amiante et les affections cutanées sont les maladies professionnelles les plus fréquemment reconnues en 2006 par les organismes nationaux d'assurance, selon une récente étude d'Eurogip, groupement d'intérêt public créé par la Caisse nationale d'assurance maladie et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), portant sur 13 pays européens.

Mais en France, deux tiers des entreprises ne respectent pas l'obligation d'évaluer les risques professionnels encourus par leur salariés, a déploré la Direction générale du Travail (DGT), en septembre.

Par ailleurs, la prévention du risque de cancer lié aux poussières de bois, deuxième cause de cancer professionnel en France après l'amiante, est encore insuffisante dans les entreprises, a souligné fin mars la DGT.

Copyright © 2009 AFP. Tous droits réservés.